

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 02/12/2025  
 Nombre de membres en exercice : 19  
 Nombre de présents : 13  
 Nombre de votants : 15

<b>Séance N° 07</b>
08/12/2025
<b>Délibération 084/8.9</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, ABU-AITA Maher, GUILBAUD David, AVERTY Julien, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes ARTUS Pauline, HA Christine, MOURAIN Lisa, Mrs CHAUVIN Yannick, CUVILLIER Jean-Claude

Absents : Mrs PINEAU Nicolas.

Pouvoirs : Mme MOURAIN Lisa a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane, Mr CHAUVIN Yannick a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice.

Madame BILLET Sabine a été élue secrétaire.

**OBJET : Convention d'objectif pour l'agenda « Saison culturelle des médiathèques des 5 communes du territoire Océan-Marais-de-Monts »**

Madame le Maire présente aux membres du conseil la convention d'objectifs pour l'agenda culturel dont l'objet vise à définir les engagements des structures partenaires et les objectifs communs pour développer la communication commune de la saison culturelle des bibliothèques sous forme d'un agenda culturel.

La commune s'engage à verser une somme forfaitaire à l'intercommunalité pour financer l'édition des supports de communication culturelle. Ce versement est défini en fonction du nombre de pages nécessaires à la présentation de la programmation de chaque bibliothèque.

Pour la saison 2025-2026, la valeur de la participation forfaitaire est fixée à 60€/page.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention d'objectif pour l'agenda « Saison culturelle des médiathèques des 5 communes du territoire Océan-Marais-de-Monts ».
- ACCEPTE la participation financière pour la saison 2025-2026 correspondant à 6 pages soit 360 €.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Madame le Maire  
Rosiane GODEFROY

La secrétaire de séance  
Mme BILLET Sabine

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. BILLET".